



[Édito] Les personnels de la Fonction publique privés de réponses...

Lors de son intervention du 5 février, le Président de la République n'a apporté aucune réponse aux attentes des personnels de la Fonction publique.

L'UFFA-CFDT affirme sa profonde déception face à l'insistance du Président de la République à poursuivre la fameuse politique du « un fonctionnaire sur deux non remplacé », sans rien dire des besoins du service public dans le contexte de crise et sans prendre le moindre engagement sur les moyens nécessaires à son fonctionnement.

L'UFFA-CFDT attend que la question de l'emploi public soit enfin posée dans toutes ses dimensions en privilégiant l'insertion des jeunes demandeurs d'emploi.

Les propositions avancées hier soir par le Président de la République sont autant de pistes de discussion mais l'UFFA-CFDT regrette que les revendications exprimées par les agents de la fonction publique en matière de salaires et d'emploi n'aient été évoquées à aucun moment.

L'UFFA-CFDT reste mobilisée avec sa Confédération pour obtenir des avancées pour les personnels. C'est dans cet esprit qu'elle se rendra à l'intersyndicale Fonction publique du 11 février.

EDITO
Les personnels de la Fonction
publique privés de réponses

Page 1

**MISSION
INTERESSEMENT**
L'UFFA a été auditionnée
le 27 janvier 2009

Page 2

**Vers un nouvel
agenda social dans la
Fonction publique**

Page 3

**ACTION SOCIALE
INTERMINISTRIELLE**
Pas de déroboade !

Page 4

**ORGANISATION
TERRITORIALE
DE L'ADMINISTRATION**
Il faut revoir la méthode !

Page 4

[sommaire]

[Mission « intéressement »]

L'UFFA-CFDT a été auditionnée le 27 janvier 2009

Par une lettre en date du 19 décembre 2008, François Fillon confiait au député Michel Diefenbacher une mission ayant pour sujet :

« Comment développer les mécanismes d'intéressement collectif chez les employeurs publics ».

Cette mission, qui doit s'achever à la fin du premier semestre 2009 doit répondre à plusieurs objectifs :

- ◆ présenter les grandes masses financières des différentes composantes de la rémunération des fonctionnaires de l'Etat ;
- ◆ dresser un état des lieux de l'existant dans les trois versants de la FP, dans quelques FP à l'étranger, et dans les entreprises publiques et privées (populations concernées par le mécanisme, critères de détermination de l'intéressement, mode de répartition et de versement des sommes concernées, modalités de mise en œuvre) ;
- ◆ formuler des recommandations pour proposer des mécanismes d'intéressement pour les trois versants de la FP en fonction des activités exercées.

L'UFFA-CFDT (représentée par Brigitte Jumel et Mylène Jacquot) a été auditionnée par le député Michel Diefenbacher le mardi 27 janvier. Nous étions la première organisation à être entendue.



D'entrée de jeu, le député a situé son travail dans un contexte politique de volonté gouvernementale de modifier les rémunérations des fonctionnaires pour aller vers davantage d'individualisation et mettre en place des primes collectives liées aux résultats.

Il a ensuite présenté les différents sujets à aborder et la conception qu'il s'en fait :

- ◆ dans la mesure où il n'est pas possible dans la Fonction publique de faire de l'intéressement en fonction du chiffre d'affaires, il faut voir s'il est possible de financer cette mesure à partir du non-remplacement d'un départ sur deux. Ce qui pourrait poser des problèmes dans les ministères qui ne suppriment pas de postes (Justice et Enseignement supérieur ont été cités) !
- ◆ est-il possible de négocier un accord d'intéressement dans le cadre juridique et réglementaire actuel ? N'y aurait-il pas disproportion entre la lourdeur du dispositif (accord à négocier, évaluation à mettre en place, ...) et la faiblesse des sommes à distribuer ?
- ◆ faut-il verser à tout le monde ou est-il envisageable d'exclure les agents de catégorie A du dispositif dans la mesure où ils ont des primes déjà plus importantes ?
- ◆ FPT et FPH entrent dans le champ de la mission, mais des questions spécifiques s'y rencontrent. Ce ne serait pas à la loi de créer

une obligation dans la FPT. Quant à la FPH, où la mise en place de critères semble plus facile, l'intéressement n'est pas la priorité du monde hospitalier (aujourd'hui il s'agit plutôt de la qualité du service, de l'organisation du travail...).

Après une présentation générale, l'UFFA-CFDT a dit que discuter de l'intéressement n'est pas pour nous un tabou. Toutefois, il ne s'agit en rien d'une priorité. Il est des dispositifs collectifs qui nous semblent prioritaires, notamment dans le domaine de la protection sociale complémentaire (participation de l'employeur importante à une protection complémentaire obligatoire, par exemple).

Sur le financement de l'intéressement : il n'est pas acceptable de mettre en place un dispositif qui intéresserait les agents aux suppressions d'emplois. De plus, si on prétend que l'intéressement serait versé en fonction des résultats, les deux items nous semblent incompatibles, voire contradictoires avec un objectif de motivation des personnels et d'attractivité de la Fonction publique.

Le financement étant un mécanisme collectif, il n'est acceptable que des agents en soient exclus sur la base de la seule appartenance catégorielle. Tout le monde ayant participé à l'atteinte des objectifs, tous, titulaires ou non, doivent percevoir la même somme.

Enfin, l'intéressement doit bien se mettre en place dans le cadre d'accords négociés. FPH et FPT doivent donc pouvoir en bénéficier, dans un cadre qui leur soit approprié, tenant compte des réalités des services. Une nouvelle fois, sur ce sujet comme sur les autres, se pose la question des employeurs publics.

La rencontre s'est achevée sur des précisions méthodologiques : le député procède à un premier tour d'auditions qui vont l'amener à rencontrer les organisations syndicales de fonctionnaires, les représentants des administrations (DGAFFP, DHOS, DGCL, ...), les associations d'élus (ARF, ADF, ...), des représentants de grandes entreprises publiques, ... Puis, à l'issue de ces rencontres, il précisera le champ des questions à approfondir avant un second « round » d'auditions.

L'UFFA-CFDT a souhaité être destinataire d'une note écrite préalablement à cette seconde rencontre afin de pouvoir la préparer au mieux collectivement.

[Vers un nouvel agenda social dans la Fonction publique]

Une délégation de l'UFFA-CFDT a été reçue par Sébastien PROTO, le nouveau Directeur de Cabinet du ministre André SANTINI.

Le Premier ministre devrait annoncer dans les semaines à venir un nouvel agenda social pour la Fonction publique et cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la préparation de cette annonce.

Les représentants de l'UFFA-CFDT ont d'abord voulu attirer l'attention du Directeur de cabinet sur la dégradation du climat dans la Fonction publique :

- ♦ déficit de dialogue social qui génère une forte anxiété chez les personnels y compris dans l'encadrement vis-à-vis de la mise en œuvre des réformes,
- ♦ impression d'un manque de respect des agents liée à l'accumulation de « petites phrases » et d'« ordres/contre-ordres »,
- ♦ attente des personnels en matière de mesures de pouvoir d'achat qui soient collectives et ne se limitent pas à des compensations individuelles.

Le Directeur de Cabinet reconnaît qu'il n'y a pas eu suffisamment de dialogue social pour accompagner la réforme de l'administration territoriale de l'Etat. Il l'explique par la difficulté à conduire un dialogue social de qualité autour d'une réforme lourde et dont certains points restent encore flous. Il semble aussi conscient du manque de cadre de dialogue social dès lors que la réforme remet en cause l'architecture ministérielle habituelle.

Un premier échange sur le sujet aura lieu entre le ministre et les organisations syndicales jeudi 12 février à l'occasion du Conseil Supérieur de la Fonction publique de l'Etat.

La délégation a ensuite décliné les cinq thèmes que la commission exécutive de l'UFFA-CFDT veut voir inscrits dans l'agenda social 2009.

Pouvoir d'achat

Nous revendiquons des mesures générales et la poursuite du travail sur les grilles indiciaires. Nous rappelons au Directeur de Cabinet que nous n'avons pas eu de réponse à notre courrier sur la catégorie B... Sur le point du A, nous précisons nos objectifs : élever le niveau d'entrée et préserver l'amplitude pour assurer l'attractivité. Et nous refixons le cadre de la discussion : comité de suivi des accords du 21 février 2008 et discussion globale sur le A à la Fonction publique.

L'action sociale au sens large et le financement de la Protection Sociale Complémentaire par les employeurs doivent également figurer dans les discussions.

Rénovation du dialogue social

Par delà la poursuite des travaux en cours dans le cadre des accords de Bercy, nous demandons à ce que s'engage une négociation sur les moyens du syndicalisme : l'organisation du dialogue social en matière de réforme de l'administration territoriale de l'Etat doit passer par des « accords de méthode ».

Conditions de travail

Nous sommes prêts à déboucher sur un accord dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail dans la Fonction publique; mais nous voulons un engagement ferme à poursuivre le travail sur la question des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Parcours professionnel

Des trois conférences sociales conduites à l'automne 2007, celle consacrée aux parcours professionnels n'a pas connu de déclinaisons significatives et nous demandons à travailler sur deux axes : comment renforcer l'attractivité de la Fonction publique (concours, recrutement, formation initiale et continue des personnels, mobilité choisie, encadrement...) et comment développer des garanties collectives (agents contractuels, accompagnement des mobilités contraintes... emploi des seniors) ?

Lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances

La charte signée entre les ministres chargés de la Fonction publique et la HALDE est un premier pas que nous avons salué. Cependant, il faut aller plus loin dans le travail avec les organisations syndicales qui doivent être associées à la définition et à la déclinaison des mesures prévues par la Charte.

Chacun des points évoqués a fait l'objet d'échanges entre la délégation et le Directeur de Cabinet qui a paru ouvert sur certains des sujets que nous portions : il confirme la volonté du ministre d'aller à l'accord sur les conditions de travail courant mars 2009, il est prêt à réfléchir sur un accord cadre autour de l'action sociale, il reconnaît les carences du dialogue social dans la mise en œuvre des réformes. Mais il ne s'est engagé sur aucune de nos propositions et renvoie aux rencontres bilatérales prévues avec le ministre en février.

[Action sociale interministérielle]

Pas de dérobade !

La DGAFP vient de proposer aux organisations syndicales représentatives de mettre en place un groupe de travail sur l'Aide Ménagère à Domicile (A.M.D.) d'une part et sur la création d'une prestation sur les conséquences de la mobilité des étudiants, enfants de fonctionnaires, d'autre part.

L'UFFA-CFDT a rappelé ses positions concernant ces deux sujets, source de désaccord avec le Gouvernement :

- ♦ elle ne participera pas à une réflexion qui aurait comme conséquence la déréglementation de l'Aide Ménagère à Domicile (AMD), seule prestation servie aux retraité(e)s. Notre organisation souhaite que la prestation Caisse Nationale Assurance Vieillesse (CNAV) continue d'être la référence. Il n'est pas concevable que les retraité(e)s de la Fonction publique voient leurs droits minorés par rapport à ceux du secteur privé ;

- ♦ elle souhaite connaître au préalable les intentions du Gouvernement concernant la création d'une prestation études-mobilité. Nous déplorons le non respect de l'accord signé sur le volet social le 21 février 2008 et le retrait de la provision de 8 millions d'euros destinée à créer cette nouvelle prestation.

Ces positions sont largement partagées par l'ensemble des autres organisations syndicales qui n'en souhaitent pas moins participer aux séances de travail sur ces deux prestations.

L'UFFA - CFDT sera également présente dans les groupes de travail. Elle veillera aux respects des engagements pris par le Gouvernement et dénoncera toute tentative de recul social.



[Organisation territoriale de l'Administration]

Il faut revoir la méthode !

La nouvelle organisation territoriale de l'Administration départementale de l'Etat va se mettre en place au cours de l'année 2009 et les annonces plus ou moins claires en matière de gestion des ressources humaines se multiplient.

L'UFFA-CFDT s'est constamment fait l'écho auprès de la DGAFP comme auprès du Cabinet du ministre des inquiétudes des personnels sans doute inhérentes à tout contexte de réformes mais, en l'occurrence, largement amplifiées par les insuffisances du dialogue social.

Un débat sur les conséquences de la réforme sur la gestion des agents doit avoir lieu lors du Conseil Supérieur de la Fonction publique de l'Etat. La délégation de l'UFFA interviendra sur la nécessité de promouvoir des accords de méthode et développera ses revendications :

- ♦ mise en place d'un dialogue social formel et pertinent, au plan local comme au plan national ;
- ♦ élaboration d'un calendrier conçu de telle sorte que les moyens nécessaires à l'information des agents et la rédaction des chartes de gestion précèdent les opérations qui visent les agents à titre individuel ;
- ♦ implication nécessaire des représentants syndicaux dans les procédures de suivi et de reclassement des agents dont le poste est supprimé ou modifié.

Le compte rendu du débat et notre analyse de ses termes sera proposé dans le prochain numéro de FPI.